

## DEMANDE DE MOBILISATION DU DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION (DIF)

POUR UNE FORMATION INSCRITE AU VOLET DEPARTEMENTAL DU PLAN  
DE FORMATION 2017/2018

(A UTILISER APRES PUBLICATION DU PLAN DEPARTEMENTAL DE FORMATION A  
PARTIR DU 3 JUILLET 2017 – IDENTIFIANT SOUS LA FORME 17D03400..)

A retourner au Bureau formation continue 1<sup>er</sup> degré – DSDEN Hérault  
par courrier électronique : frederic.cordeiro@ac-montpellier.fr  
avant le **vendredi 22 septembre 2017**, délai de rigueur.

Nom et Prénom :

Date de naissance :

Corps / grade :

Fonction :

Ecole ou établissement :

Adresse personnelle :

Tel (école) :

Tel (domicile) :

Mail :

Avez-vous déjà bénéficié du DIF :      OUI       NON

Si OUI, précisez l'année scolaire et la formation :

**demande la mobilisation de mon droit individuel à la formation (DIF), au titre du décret n°  
2007-1942 du 26-12-2007, pour suivre la formation départementale suivante :**

Identifiant de la formation (sous la forme 17D03400..) :

Intitulé de la formation :

A ....., le .....  
(SIGNATURE DU CANDIDAT PRECEDEE DE LA MENTION MANUSCRITE « LU ET APPROUVE »)

Avis et signature du supérieur hiérarchique :

**IMPORTANT : Le traitement des demandes relève du calendrier général de validation des inscriptions au volet départemental du plan académique unique de formation. Cette fiche ne vaut pas inscription à la formation elle-même, inscription à laquelle il convient de procéder via l'application GAIA.**